

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 28 AVRIL 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
04/4/39  
DOSSIER N°5747**

**CONCESSION DE LOGEMENT DANS LES EPLE -  
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AU COLLÈGE DE  
MARTIN NADAUD À GUERET**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Marinette JOUANNETAUD à Isabelle PENICAUD  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : Concession de logement dans les EPLE - Convention  
d'occupation précaire au collège de Martin Nadaud à GUERET**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*Vu la délibération N°143/3/10 du 30 juin 2014 du Conseil général adoptant le règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logements dans les EPLE;*

*Vu l'acte administratif du collège Martin Nadaud en date du 30 mars 2023*

VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-04/4/39 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder, à titre dérogatoire, une concession de logement au collège Martin NADAUD à Guéret du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 31 août 2023 ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'occupation précaire de logement annexée.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**